

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
 Réunion du 10 avril 2024

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Objet : Finances / Budget primitif 2024

Lors du Comité syndical du 09 février 2024, le Débat d’Orientation Budgétaire 2024 a été proposé et soumis à discussion.

Il rappelait les objectifs majeurs de la charte 2015-2030, à savoir :

- Poursuivre et consolider la protection et la restauration des équilibres écologiques du territoire ;
- Favoriser un aménagement durable du territoire et son attractivité au sein de l’espace régional et transfrontalier ;
- Renforcer sa cohésion économique, sociale et territoriale.

Dans ce rapport, figurent :

- La maquette budgétaire du Budget Primitif 2024 (annexe 1)
- Le programme d’actions 2024 (annexe 2)
- Les actions d’exercices antérieurs qui font l’objet d’un report d’exécution (annexe 3)
- L’état des restes à réaliser 2023 (annexe 4)
- La flotte des véhicules PnrL (annexe 5)

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PNRL

(1) Les recettes de fonctionnement (budget fonctionnement général et programme d’actions) :

Pour la partie statutaire (hors programme d’actions), elles sont constituées des dotations et subventions des partenaires et adhérents :

Nature des recettes	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Prévision en 2024
Etat/DREAL	100 000€	100 000€	100 000€	130 000 €	130 000 €
Région Grand Est	1 420 856€	1 420 856€	1 420 856€	1 320 000 €	1 220 000 €
Départements	60 000€	60 000€	60 000€	60 000 €	60 000 €
Cotisations communes/villes portées/EPCI	158 896 €	160 789.50€	163 020.50 €	163 386.80 €	241 876.00 €
Fonds européens	204 889 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres organismes	2 000 €	300 €	180 €	0 €	0 €
TOTAL	1 946 641 €	1 741 945.50 €	1 744 056.50 €	1 673 386.80 €	1 651 876.00 €

Les dotations statutaires diminuent dans la limite de 1.29 %, du fait de la baisse de la dotation de la Région Grand Est et de l'augmentation des cotisations qui sera proposée aux communes à la suite des modifications statutaires nécessaires.

Les **1.78 %** de recettes restantes de fonctionnement général sont issues :

- des amortissements de subventions (chap.042) : **25 000 €**
- des remboursements sur rémunération de personnel (chap. 013), autres produits de gestion courante (chap. 75) : **2 010.00 €**

Les recettes de fonctionnement pour la structure (hors programme d'actions) représentent ainsi, pour 2023 : **1 681 881.43 € (annexe 1)**.

Il faut ajouter à cela les subventions de fonctionnement des actions reportées car non soldées au 31 décembre 2023, à savoir : **890 075.88 € (annexe 3)**.

Le programme d'actions 2024 devrait apporter, quant à lui, **642 900.61 €** de recettes.

Comme en 2023 et au cours des années précédentes, une partie des actions pour 2024, notamment celles comportant de l'ingénierie du Parc relèvera de l'autofinancement. Cela signifie que, suivant l'état de réalisation de ces actions, le Parc pourra prendre sur son excédent antérieur reporté une somme maximale d'environ **89 349.44 € (annexe 2)**.

Les recettes de fonctionnement proposées dans ce BP sont donc les suivantes :

Recettes et dotations de la structure	1 681 881.43 €
Subventions d'actions reportées	890 075.88 €
Financement des actions 2024	642 900.61 €
SOUS TOTAL BP 2024 – section de fonctionnement	3 214 857.92 €
Résultat d'exploitation reporté (002)	1 207 589.00 €
TOTAL BP 2024	4 422 446.92 €

(2) Les dépenses de fonctionnement (budget fonctionnement général et programme d'actions) :

Cette section reprend les dépenses 2024 de fonctionnement de la structure, auxquelles s'ajoutent, les dépenses des actions non soldées au 31 décembre 2023, ainsi que les actions 2024 menées par le Pnrl (hors autofinancement et cotisations diverses).

Elles se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement de la structure	2 395 214.13 €
Actions reportées	818 008.79 €
Actions 2024	1 209 224.00 €
TOTAL	4 422 446.92 €

Les dépenses de fonctionnement de la structure comprennent :

- Les charges à caractère général (chap.011) : 780 391.46 €
- Les charges de personnel (chap.012) : 1 373 750.00 €
- Les autres charges de gestion courante (chap.65) : 71 661.38 €
- Les charges financières (chap. 66) : 1 700.00 €

- Les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (chap. 68) : 1 711.29 €
- Les dotations aux amortissements (chap.042) : 166 000.00 €

Les dépenses de fonctionnement de programme d'action comprennent :

- Programme d'action 2024 : 1 209 224.00 €
- Actions reportées : 818 008.79 €

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DU Pnrl

(1) Les recettes d'investissement (budget fonctionnement général et programme d'actions) :

Elles sont constituées :

- du FCTVA à **18 931.78 €**
- des amortissements estimés à **166 000 €**
- des cessions estimées à **3 000 €**
- des recettes liées aux programmes d'actions des exercices antérieurs et de l'année, dont les recettes liées aux programmes INTERREG VA terminés et à venir.

Recettes d'investissement liées au fonctionnement de la structure	187 931.78 €
Financement en investissement des actions reportées	177 099.60 €
Financement des investissements liés aux actions 2024	133 500.00 €
SOUS TOTAL BP 2024 – section d'investissement	498 531.38 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	382 838.76 €
TOTAL BP 2024 – section d'investissement	881 370.14 €

(2) Les dépenses d'investissement (budget fonctionnement général + programme d'actions) :

Sur la partie courante du budget, les dépenses prévues en 2024 sont assez classiques et en corrélation avec les recettes perceptibles (amortissements notamment).

Les dépenses d'investissement de la structure comprennent :

- l'amortissement des subventions (chap. 040) : 25 000.00 €
- les droits et brevets informatiques (logiciels métiers) (chap. 20) : 50 000 €
- les subventions d'équipement versées (chap 204) : 6 007.68 €
- le renouvellement de deux véhicules (chap. 21) : 150 631.13 €
- la participation et créances rattachées à des participations (participation SCIC végétal local) (chap. 26) : 400 €
- les dépenses RAR 2023 : 1 669.34 €

Les dépenses d'investissement de programme d'action comprennent :

- Programme d'action 2024 : 229 840.00 €
- Actions reportées : 417 821.99 €

A titre d'information les dépenses liées aux opérations pour compte de tiers (mares, pierres sèches, haies, agroforesteries...) (chap. 45) sont évaluées à 281 931.54 €

Les dépenses d'investissement prennent également en compte le solde des subventions du FCITE (Fonds Commun d'Initiative pour la Transition Ecologique) pour un montant de 215 000 €.

A noter, les 56 184.68 € de restes à réaliser 2023 (cf. annexe 4) avec l'achat de matériel informatique et de bureau, l'acquisition de petit équipement, la réalisation de travaux de murs en pierres sèches et de création de mares.

L'investissement de la structure	233 708.15 €
L'investissement lié aux actions reportées (comprenant RAR 2023)	417 821.99 €
L'investissement lié aux actions 2024	229 840.00 €
TOTAL	881 370.14 €

III. CONCLUSION

Le budget total du Parc naturel régional de Lorraine 2024 s'élève à :

- **5 303 817.06 € en dépenses**
- **5 303 817.06 € en recettes**

Sont joints en annexe au présent rapport :

- La maquette budgétaire du Budget Primitif 2024 (annexe 1)
- Le programme d'actions 2024 (annexe 2)
- Les actions d'exercices antérieurs qui font l'objet d'un report d'exécution (annexe 3)
- L'état des restes à réaliser 2023 (annexe 4)
- La flotte des véhicules PnRL (annexe 5)

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **d'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine, ci-joint, et l'ensemble de ses annexes

Ce budget fait apparaître :

- **En section de fonctionnement :**
 - Des dépenses à hauteur de **4 422 446.92 €**

Fonctionnement de la structure	2 395 214.13 €
Actions reportées	818 008.79 €
Actions 2024	1 209 224.00 €
TOTAL	4 422 446.92 €

- Des recettes à hauteur de **4 422 446.92 €**

Recettes et dotations de la structure	1 681 881.43 €
Subventions d'actions reportées	890 075.88 €
Financement des actions 2024	642 900.61 €
SOUS TOTAL BP 2024 – section de fonctionnement	3 214 857.92 €
Résultat d'exploitation reporté (002)	1 207 589.00 €
TOTAL BP 2024	4 422 446.92 €

○ **En section d'investissement :**


➤ Des dépenses à hauteur de **881 370.14 €**

L'investissement de la structure	233 708.15 €
L'investissement lié aux actions reportées (comprenant RAR 2023)	417 821.99 €
L'investissement lié aux actions 2024	229 840.00 €
TOTAL	881 370.14 €

➤ Des recettes à hauteur de **881 370.14 €**

Recettes d'investissement liées au fonctionnement de la structure	187 931.78 €
Financement en investissement des actions reportées	177 099.60 €
Financement des investissements liés aux actions 2024	133 500.00 €
SOUS TOTAL BP 2024 – section d'investissement	498 531.38 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	382 838.76 €
TOTAL BP 2024 – section d'investissement	881 370.14 €

- **d'APPROUVER** le projet de programme d'actions 2024 et d'autoriser le président à le modifier si nécessaire – annexe 2,
- **d'APPROUVER** la poursuite des actions antérieures visées en annexe 3,
- **d'APPROUVER** l'état des restes à réaliser 2023 – annexe 4,
- **d'APPROUVER** le tableau la flotte des véhicules du PnL – annexe 5,
- **d'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente, et notamment à solliciter les participations financières auprès des différents partenaires du syndicat mixte.



Le Président
Jérôme END